

---

## Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

---

Séance ordinaire du mercredi 20 avril 2022

Résolution: CE22 0676

---

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Attendu le non-respect de clauses au contrat, notamment en ce qui a trait aux échéanciers du fournisseur « Le Paysagiste C.B.L. inc. »;

Attendu les motifs exposés au dossier décisionnel;

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur « Le Paysagiste C.B.L. inc. » réalisée par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, dans le cadre du contrat d'agrandissement d'ouvertures de fosses d'arbres dans le cadre du programme de plantation 2021 (BC 1463823) de l'appel d'offres 20-18539, et de l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans à compter du 20 avril 2022 pour les motifs exposés au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1228929003  
/mt

Dominique OLLIVIER

Présidente du comité exécutif

Emmanuel TANI-MOORE

Greffier de la Ville



Emmanuel TANI-MOORE  
Greffier de la Ville

COPIE CERTIFIÉE



GREFFIER DE LA VILLE